

MUNICIPALITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 7 octobre 2024 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller; Marc-André Dinel, Rémy-Richard Leclerc, conseiller; Guylaine Marin, conseillère; Marie-Laure Rioux conseillère; formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Est absente : Valérie Bertrand, conseillère.

Est également présente Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire constate le quorum à 19 h, et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Résolution pour adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour adoption du procès-verbal du 9 septembre 2024
4. Résolution pour autoriser le paiement des factures
5. Résolution pour adopter le rapport budgétaire sur les activités de fonctionnement
6. Résolution adoptant les dépenses de la voirie municipale admissibles au PAVL – Volet entretien du réseau local
7. Dépôt du rapport financier 2020
8. Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2020
9. Résolution pour l'embauche de Guy Giroux au poste de directeur général et greffier-trésorier
10. Résolution pour autorisation de signature des comptes bancaires
11. Résolution pour carte de crédit
12. Résolution autorisant le directeur général et greffier-trésorier à s'inscrire à clicSÉCUR
13. Résolution pour nommer Louis Huppé au poste directeur général et greffier-trésorier adjoint
14. Résolution pour nommer Clémence Pepin au poste d'adjointe administrative
15. Résolution autorisant une demande de soumission pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable
16. Résolution autorisant une acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 5 408 359 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Anne-des-Monts à Morency société d'avocats
17. Résolution mandatant Derico Experts-Conseils pour les servitudes à obtenir pour les conduites d'urgence réalisées en 2023 pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable
18. Résolution mandatant la notaire Stéphanie Béland pour les servitudes et/ou acquisitions pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable
19. Résolution autorisant la livraison d'eau dans le réservoir du 8 rang Pince Farine en cas de gel au cours de l'hiver 2024-2025
20. Résolution autorisant une demande de soumission pour l'achat d'un tracteur
21. Résolution adjugeant le contrat pour la réfection de la Route du Cap au Renard
22. Résolution adjugeant le contrat pour la pose de garde-fou sur la Route du Cap au renard
23. Résolution adjugeant le contrat pour le remplacement de cinq ponceaux
24. Résolution adjugeant le contrat pour la réfection de la route du Suroit
25. Résolution pour révision de la programmation de la TECQ 2019-2024
26. Résolution mandatant Morency Société d'avocats pour le dossier concernant certains chemins barrés par des citoyens
27. Résolution appuyant Cusimer (1991) Inc pour sa demande de permis de transformation du homard au MAPAQ
28. Résolution appuyant la Ville de Sept-Îles concernant le centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec – gestion intégrée du traitement des appels d'urgence

29.

Résolution d'appui à la protection d'un secteur d'intérêt de 177,6 kilomètres carrés à La Martre
30.

Varia
31.

Période de questions
32.

Levée de l'assemblée
- 2024-10-154

2.

RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-155

3.

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-156

4.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 6 521.14 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-157

5.

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RAPPORT BUDGÉTAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Année 2024

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adopter le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 2 octobre 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-158

6.

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES DE LA VOIRIE LOCALE ADMISSIBLES AU PAVL – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Attendu que le ministère des Transports a versé à la Municipalité une aide financière de 52 572 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien du réseau local pour l'année 2020;

Attendu que l'aide financière versée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont les municipalités sont responsables;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc que la Municipalité de La Martre informe le ministère des Transports de l'utilisation de l'aide financière pour l'année 2020 conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

Le rapport financier de l'année 2020 est déposé.

Lecture est faite du rapport du vérificateur externe sur les états financiers consolidés.

Le rapport financier montre:

Déficit en 2020	(54 378 \$)
Déficit de fonctionnement accumulé non affecté	(96 400 \$)
Un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(256 514 \$)
un fonds de roulement autorisé	n/a
Réserves financières	20 012 \$
des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	21 340 \$
un investissement net dans les éléments d'actif à long terme	1 928 388 \$
un endettement total net à long terme	57 586 \$
- 2024-10-159

8.

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Le maire Yves Sohier fait un bref résumé de l'évolution de la situation financière de la Municipalité à la suite du dépôt du rapport financier 2020.

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux de distribuer gratuitement à chaque adresse civique ainsi que sur le site internet de la Municipalité le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-160

9.

RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE GUY GIROUX AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Attendu l'offre d'emploi publiée et l'entrevue tenue avec Guy Giroux;
Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné :

- . d'embaucher, à compter du 9 octobre 2024, Guy Giroux à titre de directeur général et greffier-trésorier au salaire horaire de 25 \$ pour un maximum de 40 heures par semaine du lundi au jeudi avec une période de probation de 6 mois débutant au premier jour de travail;
 - . de fixer le salaire horaire de Guy Giroux à 30 \$ après sa période de probation.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-161

10. RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE SIGNATURE DES COMPTES BANCAIRES

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

- . que le maire Yves Sohier et le directeur général et greffier-trésorier Guy Giroux ou, en cas d'absence du maire, à titre de maire suppléant Marc-André Diné soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte que la Municipalité détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de charge ou autre effet négociable;
 - signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
 - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- . que Guy Giroux, directeur général et greffier-trésorier, exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :
 - faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
 - concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- . que tous les autres pouvoirs des représentants doivent être exercés sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et greffière-trésorière doit toujours apparaître;
- . que si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-162

11. RÉSOLUTION POUR CARTE DE CRÉDIT

Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné :

- . d'autoriser Guy Giroux, directeur général et greffier-trésorier, :
 - à demander une nouvelle carte de crédit au nom de la Municipalité de la Martre auprès de Desjardins;
 - que le montant de crédit autorisé sur la carte doit être conforme aux besoins de la Municipalité;
 - que la carte de crédit soit utilisée exclusivement à des fins professionnelles et conformément aux politiques de la municipalité;
- . d'annuler la carte de crédit au nom de Dasmine Matiedje vu qu'elle a quitté son poste de directrice générale et greffière-trésorière en date du 5 septembre 2024;
- . d'annuler la carte crédit au nom de Louis Huppé lorsqu'il quittera son poste de directeur général et greffier-trésorier adjoint le 20 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-163

12. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER À S'INSCRIRE À CLICSÉCUR

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin :

- . que Guy Giroux, directeur général et greffier-trésorier, agisse en tant que représentant officiel, et soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.
- . que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaire à l'inscription à clicSÉCUR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2024-10-164 13. RÉSOLUTION POUR NOMMER LOUIS HUPPÉ AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT**
Attendu l'embauche de Guy Giroux au poste de directeur général et greffier-trésorier;
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre de nommer Louis Huppé au poste directeur général et greffier-trésorier adjoint du 9 octobre 2024 au 20 novembre 2024 aux mêmes conditions de travail que celles actuellement en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-165 14. RÉSOLUTION POUR NOMMER CLÉMENCE PÉPIN AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**
Attendu l'embauche de Louis Huppé au poste de directeur général et greffier-trésorier adjoint;
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux de nommer Clémence Pepin au poste d'adjointe administrative à compter du 9 octobre 2024 aux mêmes conditions de travail que celles actuellement en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-166 15. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE**
Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc :
. d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à demander des soumissions dans le système électronique Sé@o et dans un journal local pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable;
. que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé;
. que ces dépenses soient payées par le règlement d'emprunt qui sera adopté pour ce projet.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-167 16. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION D'UNE PARTIE DU LOT 5 408 359 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAINT-ANNE-DES-MONTS À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**
Considérant que la Municipalité désire acquérir une servitude perpétuelle sur une partie du lot 5 408 359 à des fins municipales et d'utilité publique, soit pour l'implantation d'un réseau d'aqueduc;
Considérant l'article 1097 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) qui prévoit qu'une municipalité peut s'approprier par expropriation tout immeuble ou partie d'immeuble ou servitude dont elle a besoin pour toutes fins municipales;
Considérant l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, ch. C-47.1);
En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc :
. d'autoriser, pour l'implantation d'un réseau d'aqueduc, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude perpétuelle sur une partie du lot 5 408 359 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, tel que décrit à la description technique réalisée le 25 avril 2022 par M. Allan Blais arpenteur-géomètre, et portant le numéro 9418 de ses minutes, dont les droits et conditions d'exercice seront les suivants :

« Il manque cette partie de la résolution que Me Dufour-Gagné nous transmettra pour compléter la résolution »;

. de mandater la firme Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour la représenter et utiliser ou entreprendre tous les moyens légaux qui s'imposent pour acquérir de gré à gré ou par expropriation une servitude perpétuelle sur une partie du lot 5 408 359 du Cadastre du Québec identifiée ci-devant, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, notamment, le cas échéant, la préparation et la signification d'une procédure d'expropriation ainsi qu'à la publication de celle-ci au livre foncier de la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts;
. que ces dépenses soient payées par le règlement d'emprunt qui sera adopté pour ce projet.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-168 17. RÉSOLUTION MANDATANT DERICO EXPERTS-CONSEILS POUR LES SERVITUDES À OBTENIR POUR LES CONDUITES D'URGENCE RÉALISÉS EN 2023 POUR LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE**

Attendu que la Municipalité doit négocier des servitudes pour les conduites d'urgence réalisés en 2023 pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable;

Attendu que la Municipalité n'a pas les ressources pour exécuter ce travail;

Attendu l'offre de services reçu de Derico Experts-Conseils;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

- . de mandater Derico Experts-Conseils pour négocier les servitudes nécessaires pour les conduites d'urgence réalisés en 2023 pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable
- . que ces dépenses soient payées par le règlement d'emprunt qui sera adopté pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-169

18. RÉSOLUTION MANDATANT LA NOTAIRE STÉPHANIE BÉLAND POUR LES SERVITUDES ET/OU ACQUISITIONS POUR LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Attendu que les travaux qui seront réalisés dans le cadre du projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable doivent être exécutés sur les propriétés municipales ou en conformité avec des servitudes;

Attendu que la Municipalité a signé des ententes écrites avec des propriétaires pour des servitudes et/ou acquisitions;

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux :

- . de mandater Me Stéphanie Béland pour rédiger les actes notariés pour les servitudes et/ou acquisitions dont les propriétaires n'ont pas indiqué de choix de notaire pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable au taux horaire de 250 \$ l'heure, excluant les frais et les taxes applicables;
- . d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ces transactions;
- . que ces dépenses soient payées par le règlement d'emprunt qui sera adopté pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-170

19. RÉSOLUTION AUTORISANT LA LIVRAISON D'EAU DANS LE RÉSERVOIR DU 8 RANG PINCE FARINE AU COURS DE L'HIVER 2024-2025

Attendu que la demande verbale reçue de la propriétaire du 8 rang Pince Farine pour le remplissage de son réservoir en cas de gel de la conduite au cours de l'hiver 2024-2025;

Attendu que la Municipalité ne peut prendre la charge et la responsabilité d'encourir les coûts pour la livraison d'eau au 8 rang du Pince-Farine sur une installation privée sans causer de précédents;

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc :

- . d'autoriser les employés municipaux à transporter de l'eau avec le camion de la Municipalité à une fréquence d'une fois par semaine pour remplir le réservoir de la propriété du 8 rang Pince Farine en cas de gel de la conduite au cours de l'hiver 2024-2025 jusqu'au dégel de cette dernière ou au plus tard le 15 mai 2025, selon la première éventualité;
- . que la présente résolution s'applique seulement pour l'hiver 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-171

20. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc :

- . d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions dans le système électronique Sé@o et dans un journal local pour l'achat d'un tracteur;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-172

21. RÉSOLUTION POUR L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU CAP AU RENARD

Attendu que la soumission reçue de l'entreprise Mont-sterling pour la réfection de la route du Cap au Renard;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adjuger le contrat pour la réfection de la route du Cap au Renard à l'entreprise Mont-sterling pour un montant de 31 038.54 taxes en sus et que cette dépense soit payée à même les fonds de la TECQ 2019-2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2024-10-173 22. RÉSOLUTION POUR L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA POSE DE GARDE-FOU SUR LA ROUTE DU CAP AU RENARD**
Attendu la soumission reçue de Les Entreprises ZCMN pour la pose de garde-fou sur la route du Cap au Renard;
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'adjuger le contrat pour pose de garde-fou sur la route du Cap au Renard à Les Entreprises ZCMN pour un montant de 34 946 \$ taxes en sus et que cette dépense soit payée à même les fonds de la TECQ 2019-2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-174 23. RÉSOLUTION POUR L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE CINQ PONCEAUX**
Attendu la soumission reçue de l'entreprise 9170-2902 Québec Inc. pour le remplacement de cinq ponceaux sur la route de la Rivière;
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adjuger le contrat pour le remplacement de cinq ponceaux sur la route de la Rivière à l'entreprise 9170-2902 Québec Inc. pour un montant de 8 176.94 \$ taxes en sus et que cette dépense soit payée à même les fonds de la TECQ 2019-2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-175 24. RÉSOLUTION POUR L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU SUROIT**
Attendu la soumission reçue pour la réfection de la route du Suroit;
Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné d'adjuger le contrat pour la réfection de la route du Suroit à l'entreprise Mont Sterling pour un montant de 95 428.94 \$ taxes en sus et que cette dépense soit payée à même les fonds de la TECQ 2019-2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-176 25. RÉSOLUTION POUR RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2024**
Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;
Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la programmation des travaux version numéro 6 le 7 octobre 2024;
Attendu que la Municipalité désire ajouter certains travaux à sa programmation;
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux :
. que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
. que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
. que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
. que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
. que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution
. que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro 7 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-10-177 26. RÉSOLUTION MANDATANT MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS POUR LE DOSSIER CONCERNANT CERTAINS CHEMINS BARRÉS PAR DES**

CITOYENS

Attendu que des citoyens ont commencé à installer des clôtures sur certains chemins utilisés à des fins de sentiers par les motoneigistes;
Attendu que la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec demande à la Municipalité de les faire enlever afin que les sentiers restent ouverts;
Attendu que la Municipalité doit connaître ses droits avant de prendre une décision;
Attendu l'offre de service reçue de Morency Société d'avocats;
Attendu que la Fédération des motoneigistes s'est engagée à rembourser à la Municipalité la moitié des honoraires professionnels;
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux de mandater Morency Société d'avocats pour obtenir une opinion juridique dans le dossier concernant certains chemins barrés par des citoyens pour des honoraires professionnels évalués à [REDACTED] \$ taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-178

27. RÉSOLUTION APPUYANT CUSIMER (1991) INC POUR SA DEMANDE DE PERMIS DE TRANSFORMATION DU HOMARD AU MAPAQ

Attendu que Cusimer (1991) Inc a déposé une demande de permis de transformation du homard au MAPAQ le 27 août 2024;
Considérant que la biomasse visée par Cusimer est celle déjà exploitée par l'entreprise et des nouveaux permis de pêche à être émis, seront exploités par des pêcheurs avec qui nous transigeons habituellement le poisson de fond et qui sera exploité dans notre MRC;
Considérant la consolidation et la création d'emploi dans notre communauté, sans que ce soit au détriment d'autres entreprises du secteur (aucun permis n'étant délivré du côté nord de la Gaspésie);
Considérant l'importance de Cusimer (1991) dans notre MRC, son rayonnement dans la communauté et les retombées sociales économiques que l'entreprise apporte à notre région;
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'appuyer Cusimer (1991) Inc dans sa demande de permis de transformation du homard déposé au MAPAQ. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-179

28. RÉSOLUTION APPUYANT LA VILLE DE SEPT-ÎLES CONCERNANT LE CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC - GESTION INTÉGRÉE DU TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE

Attendu la résolution numéro 2409-548 adoptée par le conseil de la Ville de Sept-Îles concernant le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec;
Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'appuyer la Ville de Sept-Îles dans sa demande auprès du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-180

29. RÉSOLUTION D'APPUI À LA PROTECTION D'UN SECTEUR D'INTÉRÊT DE 177,6 KILOMÈTRES CARRÉS À LA MARTRE

Considérant que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à protéger 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030;
Considérant que le Québec a proposé de nouvelles mesures de rétablissement de la population du caribou sur le territoire public de la Municipalité de La Martre, stimulant la communauté à réfléchir à un nouvel avenir pour le territoire, celui de la protection et de la régénération;
Considérant que la Municipalité de La Martre souhaite justement jouer un rôle actif dans la planification de la protection des milieux naturels de son territoire ainsi que la gestion et le suivi;
Considérant qu'aux termes de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;
Considérant que la Gaspésie n'a que 8% de son territoire qui est protégé et ne peut, ainsi, assurer une santé écologique à long terme pour nos enfants et petits-enfants sans une surface additionnelle d'aires protégées;
Considérant qu'un comité de travail composé de citoyens et d'élus de la Municipalité de La Martre a pris le temps de prédéfinir un argumentaire et un projet territorial fait de 4 secteurs soit :

- une aire protégée marine;
- un noyau villageois et une aire protégée terrestre,
- une aire protégée terrestre et un massif de conservation du plan de rétablissement du caribou;

➤ une réserve de biodiversité en partage avec la réserve faunique des Chics-Chocs

le tout tel que montré sur la carte jointe à la présente résolution comme annexe A, le secteur 5 ne faisant pas partie de la demande d'aire protégée;

Considérant que le projet territorial a fait l'objet d'une discussion publique le 23 septembre 2024 au cours de laquelle la population a été invitée à poser des questions et donner son opinion quant à la soumission de ce projet pour davantage d'analyse par le gouvernement;

Considérant que les participants ont appuyé l'idée de poursuivre l'analyse.

Considérant que les secteurs d'intérêt, en majorité situés sur le territoire de la Municipalité de La Martre, recèlent d'écosystèmes forestiers exceptionnels et au moins quatre espèces en situation précaire et un site archéologique;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux :

- . que la Municipalité de La Martre appuie la demande d'analyse pour la création d'une aire protégée d'utilisation durable d'environ 177,6 kilomètres carrés et soutient le comité de travail dans sa démarche visant l'obtention de la protection permanente de ce secteur selon les interdictions et permissions caractérisant l'aire protégée d'utilisation durable;
- . que la Municipalité de La Martre demande au conseil des maires de la MRC de la Haute-Gaspésie d'appuyer la demande d'analyse pour la création d'une aire protégée de 177,6 km² et de soutenir le comité de travail dans sa démarche visant l'obtention de la protection permanente de ce secteur selon les paramètres de l'aire protégée d'utilisation durable.

Adoptée à la majorité des conseillers présents, la conseillère Guylaine Marin étant contre.

30. VARIA

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-10-181

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Guylaine Mari que la présente séance soit levée à 19 h 55. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Clémence Pépin
Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire